

## **Des productions animales dominées par l'élevage ovin**

*Jean Luc Fabre, président de l'EDE, chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence*

L'élevage dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec 26% du produit brut de l'agriculture, est une activité essentielle. Les principales filières animales sont présentes mais la prédominance de l'élevage ovin est écrasante. D'après le recensement agricole de 2000, l'élevage concerne 1.150 exploitations et les 166.000 ha de Surface Agricole Utilisée sont pour les deux tiers en fourrage. Au-delà de son rôle économique, l'élevage, plus que d'autres secteurs, a également un fort impact social et environnemental.

### **La prééminence de l'élevage ovin**

Deuxième département de la région avec plus de 175.000 brebis pour 650 éleveurs, les Alpes-de-Haute-Provence se situent dans les dix départements les plus moutonniers de France. L'élevage ovin représentait, en 2001, 10 % du produit brut agricole. Il se caractérise par une taille moyenne de troupeau importante, 275 brebis contre 60 en France. Présent sur l'ensemble du territoire départemental où il occupe un quart de l'espace, il est plus fortement implanté dans les communes de montagne où il est l'activité agricole majeure et reste une production attractive. Le cheptel a augmenté de 8,5 % entre 1988 et 2000 et une installation sur 3 se fait en élevage ovin.

Les systèmes d'élevage, plutôt extensifs, sont souvent spécialisés avec une composante pastorale à fort impact territorial et où la transhumance est très présente. La principale production est l'agneau de bergerie non sevré de 120 jours avec 15 à 16 kg de carcasse. Il est obtenu à partir d'un cheptel composé de trois races rustiques : Préalpes du Sud, Mérinos d'Arles et Mourerous.

La présence d'une production ovine importante à proximité du premier pôle français de consommation a permis l'émergence d'un secteur aval puissant, notamment avec l'abattoir de Sisteron, premier abattoir ovin de France et deuxième d'Europe. Les éleveurs ovins, il y a déjà plus de 25 ans, ont pris en main la commercialisation de leur production en se regroupant dans des Organisations de Producteurs (OP) dont la plus importante est la Coopérative de l'Agneau de Haute-Provence (SOCAHP). Un éleveur sur 3, représentant 40 % du cheptel, fait partie d'OP. Elles ont obtenu des signes officiels de qualité : label rouge César, C.C.P. (Certification de Conformité Produit) Manon et sont impliquées dans le dossier de la future IGP (Indication Géographique Protégée) agneau de Sisteron.

En dépit de ces points forts, la filière ovine présente de nombreuses faiblesses auxquelles elle doit trouver des réponses. En effet,

- les résultats techniques sont encore à améliorer pour une meilleure compétitivité globale ;
- le nombre d'agneaux certifiés trop limité entraîne une faible valorisation du kilo de viande ;

- les effectifs de brebis baissent depuis deux ans, et cette tendance devrait se poursuivre, avec la modification du système de primes (passage à l'hectare en remplacement de l'U.G.B.) ;
- les conditions de travail restent un frein à l'installation et au développement de l'élevage malgré des avancées techniques significatives (clôtures, mécanisation de la chaîne de récolte, etc.).
- Enfin, la présence des prédateurs altère le moral des éleveurs.

### **Le développement de l'élevage caprin**

L'élevage de chèvres a connu un développement sous une forme renouvelée dans les années 1970. En effet, avec une vague d'installation composée essentiellement de néo-ruraux, l'élevage caprin est devenu une filière animale à part entière. Elle comprend aujourd'hui une petite centaine d'éleveurs qui détiennent environ 7.000 chèvres. Ce sont, en grande partie, des producteurs fromages fermiers.

Leur système de production s'articule autour de trois métiers : éleveur, fromager, commerçant, pour une production haut de gamme, à forte valeur ajoutée, qui fait vivre une famille avec un troupeau de 50 à 60 chèvres, mais avec beaucoup de technicité et de travail. La modernisation et le développement de la fromagerie de Banon ont permis l'installation d'une quinzaine de producteurs livreurs de lait de chèvre.

L'arrivée de l'AOC Banon est une chance à saisir. La demande de fromages de Banon existe. Serons-nous capables de travailler tous ensemble, professionnels, élus, administrations, collectivités territoriales, établissements bancaires pour faire en sorte que l'AOC Banon ne reste pas qu'un simple mirage ? Un véritable défi nous attend.

Nous rapprochons de la filière caprine la filière de la brebis laitière. Moins développée, les problématiques d'élevage et de commercialisation se ressemblent beaucoup. Jadis, cette activité était bien présente car les textes régissant l'AOC Roquefort autorisent la production de lait de brebis et la fabrication des fromages dans les arrondissements de Barcelonnette et de Castellane. Mais l'affinage ne peut être effectué que dans la commune de Roquefort-sur-Soulzon.

### **Le renforcement de l'élevage bovin viande au détriment de l'élevage laitier**

L'élevage bovin, deuxième de la région PACA, est présent dans 250 exploitations pour un effectif de 13.000 têtes regroupées pour les deux tiers au nord du département. Il a connu, au cours de ces trente dernières années, une réorientation très marquée en passant d'un troupeau laitier à un troupeau en majorité allaitant. Le nombre de vaches laitières n'est plus que de 1200 en 2000 contre 5.300 en 1970 alors que dans le même temps, le nombre de vaches allaitantes s'élève à 4 600 au lieu de 500.

L'âge avancé des producteurs, les exigences de plus en plus fortes en matière de qualité du lait, la nécessité d'équipements spécialisés et par conséquent coûteux, ainsi que les lourdes contraintes de la traite ont eu raison de la production laitière départementale. Elle est représentée par moins de 50 producteurs pour un quota de 5.600.000 litres de lait, dont 80 % sont destinés à l'industrie. Cette production arrive aujourd'hui à un seuil critique au point que toute nouvelle cessation d'activité mettrait la collecte en difficulté. Malgré les efforts de la

Coopérative Laitière de l'Ubaye, il est dommage que cette filière n'ait pas su ou n'ait pas pu s'inspirer de ce qui se passe en Savoie par exemple, avec les « fruitières » transformant le lait en fromage haut de gamme pour une meilleure valorisation du litre de lait. Espérons que les quotas laitiers ne seront pas supprimés à l'horizon 2006–2008, car ce serait alors à coup sûr, la fin de la production. Ce serait dommage pour les producteurs restants, jeunes pour la plupart, motivés, dotés d'un quota moyen de plus de 120.000 litres, ayant su faire évoluer leur outil de travail et aimant leur métier.

Par opposition, le troupeau allaitant s'est développé de façon significative et représente environ 150 producteurs plus ou moins spécialisés. Les races laitières ont été progressivement remplacées par les races à viande spécialisées, Charolais et Limousin essentiellement. Les broutards constituent le principal produit commercialisé et sont essentiellement destinés à l'Italie afin d'y être engraisés.

L'implantation géographique des exploitations, le faible potentiel fourrager des Alpes-de-Haute-Provence font que cet élevage restera essentiellement extensif avec des possibilités limitées d'engraissement des animaux. Malgré tout, il serait possible d'augmenter le nombre d'animaux gras pouvant être abattus dans le département. Il serait dommage de ne pas exploiter la bonne image dont bénéficie la viande du département pour améliorer le revenu des exploitations. En ce sens, les producteurs organisés des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence ont décidé de mettre en place une CCP (Certification Conformité Produit) viande bovine régionale dont le cahier des charges a été déposé en 2002 auprès des Pouvoirs Publics. En complément de cette démarche, les partenaires ont défini une marque commerciale commune, destinée à valoriser cette production locale.

Malgré les crises successives, la filière bovine allaitante pourrait être un fort levier de développement de l'activité agricole. Hélas, dans une situation de surproduction européenne de viande bovine, il n'y a pas de quotas «vaches allaitantes» disponibles.

### **L'importance de l'apiculture**

Les Alpes-de-Haute-Provence sont le premier département producteur français grâce à la flore méditerranéenne aux nombreuses plantes mellifères, à la présence de floraisons précoces et de floraisons tardives qui permettent d'avoir un cheptel productif sur une longue période de l'année et à la transhumance, caractéristique de l'apiculture provençale, des zones d'hivernage vers les zones de production de lavande et lavandin en été. Plus de 800 apiculteurs, amateurs souvent, professionnels parfois, conduisent 30.000 ruches et en accueillent 140.000 provenant de vingt autres départements lors de la floraison du lavandin. L'apiculture contribue de façon non négligeable à l'économie des Alpes-de-Haute-Provence et à sa renommée avec le miel de lavande dont la réputation, grâce au tourisme, s'est diffusée en dehors de la région.

### **Les autres filières animales**

Il s'agit, en premier lieu, de l'aviciculture avec notamment la production et la commercialisation d'œufs autour d'AVIDURANCE qui est un exemple d'organisation et qui tient une place économique insoupçonnée. La production et la commercialisation de volailles fermières sous des formes diversifiées sont un complément de revenu intéressant pour de nombreuses familles. Quant aux élevages de gibiers, lapins et pigeons, ils n'ont pas répondu aux espoirs de diversification que l'on avait mis en eux.

La filière porcine décline régulièrement. Le cheptel de truies mères est passé de 900 en 1988 à 350 en 2000, détenues par une trentaine de producteurs. Ils exploitent quelques niches du marché local et régional pour tenter d'échapper aux cours nationaux très bas et régulièrement en crise. Cet élevage est très souvent associé, sur les exploitations, à des productions végétales.

L'élevage équin est très spécifique et fait partie d'un patrimoine en voie de disparition en dépit du renouveau que l'agritourisme pourrait représenter. Quant à l'héliciculture, elle n'est représentée que par une seule exploitation mais qui, incontestablement, est un modèle.

### **Conclusion**

Département de montagne, l'élevage dans les Alpes-de-Haute-Provence, ne tient pas, sur le plan économique, une place de premier rang. Pourtant, cette activité est fondamentale par l'espace qu'elle occupe et entretient, les paysages qu'elle crée et l'image qu'elle véhicule.